



Social media troll harassing people on social media

INSTITUTION



Le Département portera plainte contre les personnes agissant de façon malveillante à l'encontre de ses agents

Face à la multiplication des agissements malveillants à l'encontre de ses agents, le Conseil départemental de la Dordogne annonce qu'il répondra fermement en engageant des poursuites à l'encontre des personnes responsables de tels actes.

Publié le 18 septembre 2023

Au fil des ans, le Conseil départemental de la Dordogne constate une multiplication des agissements malveillants à l'encontre de ses agents, en lien avec l'exercice de leurs missions de service public.

Des menaces, des agressions, des enregistrements illégaux, des propos malveillants ou diffamatoires, parfois nominatifs, sont régulièrement publiés sur des supports de communication numérique et plus particulièrement sur les réseaux sociaux.

Le Département, qui doit la protection fonctionnelle à ses agents, ne peut tolérer que de tels actes soient commis à l'encontre de son personnel. C'est la raison pour laquelle il sera intransigeant quant à la réponse apportée à ce type de méfaits : outre un signalement auprès d'un hébergeur ou fournisseur d'accès diffusant ces contenus, des poursuites judiciaires seront régulièrement engagées à l'encontre des personnes proférant ces menaces ou relayant les contenus mis en cause.